

A nos lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1965)**

Heft 44

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Chronique des Raffineries

Cette fois, nous sommes au cœur du débat : si les Romands tiennent à cette raffinerie, ils doivent se grouper pour la racheter et la faire vivre. Dans « L'Ordre Professionnel » (4 décembre 1965), M. Victor Lasserre résume clairement la situation. Son éditorial mérite d'être largement cité.

L'éditorial de M. Lasserre

« La première réaction des autorités et d'une partie de la presse, lorsque fut connue la nouvelle, fut d'implorer le secours de la Confédération. Comme il l'avait fait en juin 1964 déjà, comme l'avait fait par anticipation son prédécesseur, M. Hostenstein, au moment du démarrage de l'entreprise, M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, opposa une fin de non recevoir à ces démarches : les dispositions légales ne permettent pas à la Confédération de soutenir ni directement ni indirectement une création de l'économie privée. La déception fut vive, mais elle a eu au moins le mérite de rappeler à nombre de Romands que si Berne ne peut ou ne veut pas les aider, ils ont la possibilité de s'aider eux-mêmes. C'est ainsi que l'esprit de revendication cède peu à peu le pas — semble-t-il — à un esprit d'initiative.

En effet, l'idée de créer un groupe suisse — romand de préférence — qui s'efforcerait de racheter les Raffineries du Rhône prend corps. Elle a été envisagée lors de l'entrevue que le gouvernement valaisan, accompagné de deux conseillers d'Etat vaudois, a eue avec une délégation du Conseil fédéral. Elle a été défendue avec vigueur par la Société des Ciments Portland de Saint-Maurice S. A. dans une lettre adressée au « Nouvelliste du Rhône », qui mène une campagne acharnée contre la mainmise étrangère sur les installations de Collombey. Elle est répandue par des journaux de tendances très différentes. Elle a été développée, notamment par M. Pierre Graber, nouveau président du Conseil national et chef du Département des finances du canton de Vaud, au cours d'un débat radiophonique. Mardi, le Conseil municipal de la Ville de Genève unanime a renvoyé à une commission une résolution invitant le Conseil administratif à prendre contact avec la municipalité de Lausanne en vue de constituer un groupe de rachat. Des commentateurs soulignent avec justesse que l'effort financier consenti par les Bâlois pour l'aménagement de leurs ports rhénans pourrait être imité par les Romands pour la sauvegarde du caractère suisse des Raffineries.

L'entreprise serait-elle viable ? La Société des Ciments Portland de Saint-Maurice, qui, avec d'autres, a prêché d'exemple puisqu'elle a continué à s'approvisionner en huile lourde à Collombey, malgré les offres plus favorables de compagnies étrangères, en est persuadée. Dans sa lettre au « Nouvelliste du Rhône », elle écrivait notamment : « Si l'on songe aux clients tels que : la Confédération, l'armée, les CFF, les industries chimiques, du gaz, de la briqueterie et du ciment, la centrale thermique de Vouvry-Chavalon, les futures centrales thermiques, les colonnes d'essence libres et tant d'autres, cela représente, incontestablement, une force suffisante pour assurer largement l'existence de la raffinerie. »

Peut-on partager sans plus un tel optimisme ?

Nous n'en sommes pas absolument convaincu. Certes, les trois cantons romands les plus intéressés à l'affaire, soit le Valais, Vaud et Genève, parviendraient sans doute à réunir les capitaux nécessaires au rachat. Au besoin, ils pourraient solliciter des prêts de la Confédération, et l'on verrait mal que celle-ci se dérobat, elle qui a, par exemple, soutenu les institutions internationales à coups de dizaines de millions. Si coûteuse soit-elle, l'acquisition des raffineries n'est toutefois rien en regard de leur exploitation. Le ravitaillement de Collombey par l'oléoduc est-il assuré ? Trouvera-t-on vraiment la clientèle suffisante ? En cas de besoin, c'est-à-dire dans l'éventualité d'un dumping prolongé, cette

clientèle serait-elle disposée à payer longtemps un prix supérieur à celui que ferait la concurrence ?

Pour être en mesure de répondre à de telles questions, il faut dépasser le stade des palabres, créer sans retard un comité d'étude intercantonal, prendre des contacts avec tous ceux qui pourraient s'intéresser à l'opération de sauvetage : autorités cantonales et municipales, régies autonomes, grossistes, distributeurs, grandes entreprises publiques et privées, etc.

Après examen, l'aventure se révélera peut-être téméraire, mais les Romands auront au moins tenté quelque chose. Ensemble. »

Pour complément des dossiers

Lorsqu'ils évoquent les difficultés que pourrait rencontrer une entreprise nationale d'économie mixte, les commentateurs sous-estiment une donnée essentielle. A partir du moment où une entreprise représente des intérêts collectifs, elle peut encore être soumise à la pression d'une concurrence normale certes, mais elle ne peut plus faire l'objet d'actes de guerre économique déclarés. Le dumping et le sabotage qui est toléré, abusivement d'ailleurs quand il vise une entreprise purement privée, devient intolérable envers une entreprise d'intérêt public.

Par exemple, on parle de difficultés de ravitaillement possibles, parce que le pétrole doit d'abord être amené à la frontière, utilisant obligatoirement l'oléoduc de l'E.N.I.

Or l'E.N.I., qui a passé des accords avec Esso lui donnant rang peu à peu de membre du Cartel, mais qui n'en reste pas moins une société indépendante et une société d'Etat italienne, l'E.N.I. ne saurait prendre à l'égard d'une société nationale suisse une décision aussi brutale que celle qui consisterait à fermer le robinet, à couper l'oléoduc. D'emblée, si tel devait être le cas, l'affaire ne serait plus privée, mais mettrait en cause les relations diplomatiques entre les deux nations. C'est impensable. Du point de vue du droit, une telle décision serait aussi grave que l'interruption du trafic sur un fleuve international.

La Société de Banque suisse

Pourquoi les grandes banques entre les mains desquelles repose la décision de vendre n'encouragent-elles pas de tout leur poids la solution de rechange : vente à un groupe suisse ?

On sait qu'un tel accord permettrait à Italo-Suisse de vendre simplement sa majorité d'actions (60 millions) et d'éviter, par rapport aux offres d'Esso, une perte d'au moins 20 millions.

N'est-ce pas le fait que nos grandes banques qui représentent dans le monde entier les intérêts de nos industries d'exportation sont l'objet de pressions qui ne portent pas seulement sur la concurrence pétrolière. Il doit être facile à une puissance économique comme la Standard Oil de dire : « Et si l'on relançait la guerre des tarifs horlogers ? ». Qu'on nous dise alors que telle est la menace et nous saurons, désormais, que nous avons perdu une bonne part de cette indépendance nationale dont nous sommes si patriotiquement fiers. Il faut donc reprendre avec insistance cette question. Pourquoi les grandes banques suisses ne cherchent-elles pas la solution qui leur permettrait de sauver 20 millions ?

Dumping

Et si le Cartel poursuivait le dumping ? Ce dumping lui coûte, ne l'oublions pas, plusieurs centaines de millions par an. Nous nous en apercevons agréablement sur nos comptes de chauffage et l'indice des prix, si malmené ailleurs, y gagne, là, grandement.

Si nous étions M. Schaffner, nous serions même prêts à couvrir par une subvention de 20 millions le déficit des Raffineries. Placer 20 millions pour permettre au pays d'économiser 300 millions, peut-on rêver d'une meilleure affaire à l'échelle nationale ? M. Schaffner, indice + 4,8 %, n'en fait pas tous les jours d'aussi brillantes.

Brèves remarques sur les élections françaises

La valeur exceptionnelle pour le fond et encore plus pour la forme du débat Michel Debré-Pierre Mendès-France. D'une qualité vraiment française.

Pour la radio romande, une indication utile. La confrontation de deux points de vue politiques, le duel, le combat singulier accroche mieux souvent que le forum, composé à la proportionnelle autour d'une table ronde où chacun essaie de tirer à soi un pan du tapis.

Lorsque de Gaulle imposa l'élection du président au suffrage universel, il pensait asseoir son régime par un scrutin plébiscitaire. En fait, il créait du nouveau, mettait en marche une dynamique qui, comme toujours en politique, allait dépasser les intentions premières de ses inventeurs.

Sous le succès Mitterrand, on devine l'incertitude de la gauche socialiste toujours hésitante et valsante entre le Front populaire et le parti modéré centre gauche. Cette incertitude subsistera tant que les appareils resteront en place. Aussi la proposition du communiste italien Amendola : dissoudre les partis socialistes et communistes et les refondre en un nouveau parti de gauche apparaîtra en France et en Italie toujours moins utopique. Mais nos voisins n'en sont pas encore là.

Pourtant, il est fort probable que le succès de Mitterrand créera, lui aussi, quelque chose de nouveau et d'imprévisible pour ceux qui pensaient le contrôler et tirer les ficelles.

A nos lecteurs

Merci à tous ceux qui déjà ont renouvelé leur bail avec D.P. et qui, en nombre, ont profité de notre offre « abonnement-cadeau » pour abonner un ami. A tous nos lecteurs, ce numéro étant le dernier de 1965, nos meilleurs vœux pour que prospère en 1966 leur domaine privé. Pour le reste, nous en parlerons ensemble tout au long de l'année.

Nous n'oublions pas que nous avons à commenter les suggestions que nos lecteurs nous ont adressées en répondant à notre référendum. Nous avons décidé de choisir de numéro en numéro une de ces propositions et de donner chaque fois le point de vue de D.P. par un bref commentaire du sujet. Nous commencerons dès le 45. A été retenue : la réforme de la Constitution fédérale.

Enfin plusieurs lecteurs pourraient s'associer à notre travail. Notre équipe ne pratique pas le numerus clausus. Ce qui pour nous est le plus utile, désireux que nous sommes de garder une certaine unité de ton et la liberté de discuter chaque article, à moins que l'auteur sous sa signature n'en assume la responsabilité, ce sont les renseignements et les informations. Or, il ne s'agit pas pour nous de chasser la nouvelle inédite ou scandaleuse. Les scandales au sens étroit du terme sont rares, ils ne nous intéressent d'ailleurs pas outre mesure, quant à la chasse à l'actualité, c'est l'affaire des quotidiens. En revanche, il est des sujets d'actualité ou d'intérêt général qui ne peuvent être commentés qu'à partir d'un dossier bien constitué. Une coupure de presse, un prospectus d'emprunt obligatoire souvent riche en renseignements sur les participations des sociétés, une étude précise sur un sujet social ou économique ou culturel, voilà le plus utile. En 1966, nous aimerions mieux associer nos lecteurs à notre travail. Le meilleur commencement d'une collaboration, c'est la recherche de la documentation. Vous connaissez d'ailleurs l'adresse. Case Chauderon 142, Lausanne.